

### Public concerné

L'ensemble du personnel à partir de 18 ans

**Prérequis :** Être titulaire d'un certificat SST

**Délai d'accès à la formation :** 21 jours

**Accessibilité :** Accessible pour les publics en situation de handicap (le formateur adapte sa pédagogie en fonction du handicap).

### Renseignements pratiques

**Durée :** 7 heures (1 journée) en présentiel

**Participation :** 4 à 10 stagiaires

**Certificat :** Certificat SST

**Actualisation :** Tous les 24 mois

### Moyens pédagogiques

**Matériel :** vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique avec plan d'intervention INRS et mannequins d'entraînement, salle spacieuse, chaises...

**Intervenant :** 1 formateur SST SAPEUR-POMPIER certifié par l'INRS

**Evaluation :** Certificative (conforme à l'INRS)

**Validation :** Participer à l'ensemble de la session, réaliser ou faire réaliser tous les gestes lors des phases d'apprentissage pratique. Mise en situation.

### Planification

**Intra-entreprise :** Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques, ...)

### Documentation

Chaque participant reçoit :  
- 1 macaron autocollant SST  
- 1 certificat SST  
- 1 attestation de fin de formation

### Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers  
de Loire Atlantique  
12 rue Arago – BP 94303  
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex  
Tel : 02.28.01.39.04

E-mail : [secourisme@udsp44.fr](mailto:secourisme@udsp44.fr)

N° Habilitation INRS :  
1022997/2016/SST/01/O/CN et 1022995/2016/SST/02/O/CN  
N° agrément FNSPF : 1101 P 75  
SIRET : 381 786 961 000 15 - Code APE : 9499Z  
Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région  
des Pays de la Loire sous le numéro 52 44 04262 44

### Objectifs

Le maintien et l'actualisation des compétences a pour but de permettre aux sauveteurs secouristes du travail de conserver et de mettre à jour leurs compétences telles que définies dans le référentiel de formation de l'INRS.

### Déroulé pédagogique

#### ACTUALISATION DES COMPETENCES SST :

##### Domaine de compétence n° 1

##### Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Rappel sur le cadre juridique du rôle du SST

2. Protéger de façon adaptée

3. Examiner la victime

*Rechercher, reconnaître les signes et prioriser les actions à réaliser*

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

5. Secourir la victime de manière appropriée

*Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer*

*Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à*

*tenir indiquée dans le guide des données techniques*

*Surveiller*

##### Domaine de compétence n° 2

##### Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

#### EVALUATION DES COMPETENCES :

*A partir d'une mise en situation d'accident du travail, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée.*

### Tarifs et inscriptions

**Tarif :** 130 € (individuel) - 750 € (forfait groupe)

Contact du formateur pour les structures, pour l'organisation pédagogique et la logistique

**Inscriptions :** en ligne sur [www.udsp44.fr](http://www.udsp44.fr)



Retrouvez notre actualité sur  @udsploireatlantique  
et sur [www.udsp44.fr](http://www.udsp44.fr)

Devenez sapeur-pompier volontaire : [www.sdis44.fr](http://www.sdis44.fr)